

## Coopération industrielle avec les pays en développement

L'Agence canadienne de développement international (ACDI) aide les Canadiens à participer à des projets d'investissement dans les pays en développement grâce à son Programme de coopération industrielle (PCI). À cette fin, l'ACDI offre les services indiqués ci-dessous aux entreprises canadiennes désirant étudier les possibilités de coopération industrielle dans les pays en développement :

- financement de voyages, d'analyses de rentabilité et de risques, mise à l'essai de produits et de techniques ;
- financement d'études de préparation de projets en vue de la réalisation de grands projets d'immobilisation ;
- financement de projets de démonstration et d'essai en vue de transferts de technologie ;
- indications et renseignements sur les débouchés et sur les conditions et les pratiques commerciales du pays concerné ;
- aide au recensement de Canadiens qualifiés pouvant travailler à l'étranger ;
- formation spécialisée de travailleurs sur place ;
- services professionnels pour faire face aux situations particulières, notamment pour résoudre des problèmes complexes d'ordre fiscal ou juridique ;
- missions d'investissement dans les pays en développement.

Services offerts aux pays en développement désirant la participation du secteur privé canadien à leur développement économique :

- missions au Canada pour y chercher des investissements ;
- informations sur la technologie et le savoir-faire canadiens ;
- mesures visant à faciliter le commerce ;
- formation commerciale au Canada et dans le pays concerné ;
- création de liens entre les organismes commerciaux et les entreprises de fabrication du Canada et les pays en développement ;
- mise sur pied d'institutions publiques, en collaboration avec les institutions homologues du Canada ;
- aide technique aux entreprises ayant besoin de spécialistes à court terme ;
- crédits à long terme pour l'obtention de services de consultants et de spécialistes canadiens afin d'aider à déterminer les priorités en matière d'expansion industrielle, de promouvoir et de gérer les exportations et d'assurer des conseils d'experts, sans intermédiaire et en permanence à tous les secteurs de l'économie, privés et publics.